

Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

ÉTATS-UNIS

Comment une fuite inédite de la Cour suprême a fait vaciller le droit à l'avortement

Les juges de la Cour suprême s'approprieraient à annuler un arrêt historique reconnaissant depuis près d'un demi-siècle le droit à l'avortement.

MARINE BUISSON

L'avortement est un droit fragile. Si on l'avait oublié, le cinglant rappel nous vient tout droit des Etats-Unis. C'est de *Politico* qu'est venue la tempête, dans la nuit de lundi à mardi. Le média américain, se basant sur une fuite de documents exceptionnelle, révèle que la Cour suprême américaine a voté en faveur de l'annulation de la décision historique « Roe versus Wade », selon un premier projet rédigé par le juge conservateur Samuel Alito et adopté par une majorité de ses collègues. Mardi en fin d'après-midi, le président de la Cour, le juge John Roberts, a doué les espoirs des pro-IVG sceptiques quant à la fuite : le projet est authentique, une enquête pour « abus de confiance flagrant » est ouverte. La révélation, sans précédent dans l'histoire judiciaire américaine, a provoqué une véritable déflagration politique et jeté de l'huile sur le feu des débats - nourris aux Etats-Unis - sur la question du droit à l'avortement.

Pour comprendre ce que recouvre ce fameux « Roe vs Wade », il faut remonter le temps. Le 22 janvier 1973, la Cour suprême des Etats-Unis décide, via l'arrêt « Roe vs Wade » (du nom de la femme qui désirait se faire avorter contre celui du procureur de Dallas qui s'y opposait), que le droit au respect de la vie privée, garanti par la Constitution américaine, s'applique à l'avortement. Protégeant ainsi de manière inégale, depuis près d'un demi-siècle, le droit à l'avortement des Américaines. Avec de larges nuances en fonction des Etats - le Texas étant par exemple bien plus conservateur que l'Etat du Washington sur le sujet.

Une société américaine ultralivée
Dans le texte de 98 pages rendu public par *Politico*, il est avancé que le fameux arrêt, estimant que la Constitution américaine protège le droit des femmes à avorter, était « totalement infondé dès le début ». « Nous estimons que « Roe vs Wade » doit être annulé » et

que le droit à l'avortement « n'est protégé par aucune disposition de la Constitution », écrit Samuel Alito dans ce document. « L'avortement constitue une question morale profonde », précise encore le juge conservateur.

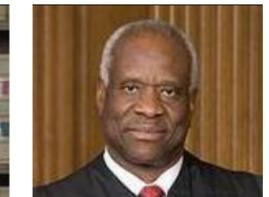
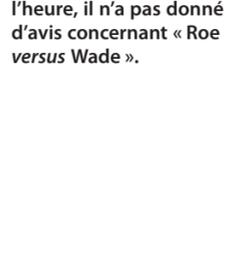
En résumé : le projet, encore en discussion, écraserait la décision « Roe vs Wade » qui avait accordé le droit à l'avortement dans les années 70 et renverrait à chaque Etat la possibilité d'adopter sa loi. Et donc de décider de rendre l'interruption volontaire de grossesse (IVG) illégale, sans nécessairement prévoir d'exception pour les cas de viol ou d'inceste, pour les Etats les plus radicaux sur la question. Compte tenu des fractures sur le sujet, une moitié des Etats, surtout dans le sud et le centre conservateurs et religieux, devraient rapidement le bannir.

Une esquisse de victoire pour les anti-IVG. Un horizon désastreux pour celles et ceux qui défendent le droit à l'avortement et celui des femmes à disposer de leur corps. Alors que l'information de *Politico* commençait à se répandre, des manifestantes (des femmes, en majorité) ont convergé devant la Cour suprême à Washington. Sur les pancartes, on pouvait tantôt lire des slogans en soutien à l'avortement - « We won't go back » (« Nous n'irons pas en arrière »), « My body my choice » (« Mon corps mon choix ») -, tantôt des formules contre l'IVG : « I am the pro-life generation » (« Je suis la génération pro-vie »). Eclats de joie et larmes. Comme un miroir de la société américaine, toujours déchirée sur



« Nous n'irons pas en arrière », refuse cette manifestante devant la Cour suprême à Washington. © AFP.

Majoritairement conservateurs, qui sont les juges siégeant à la Cour suprême ?

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>John G. Roberts</p>  <p>© D.R.</p> | <p>Brett M. Kavanaugh</p>  <p>© SUPREME COURT OF THE USA.</p> | <p>Neil M. Gorsuch</p>  <p>© CURATOR'S OFFICE.</p> | <p>Clarence Thomas</p>  <p>© D.R.</p> |
| <p>Agé de 67 ans, John Roberts, conservateur jugé modéré, est nommé président de la Cour suprême par George W. Bush en septembre 2005. Si ses positions sont traditionnellement conservatrices, Roberts est considéré comme un « membre pivot », qui peut se ranger du côté des autres juges progressistes. Son vote a été déterminant lors de la validation de l'Obamacare en 2012. Pour l'heure, il n'a pas donné d'avis concernant « Roe versus Wade ».</p> | <p>Nommé par le président Trump, Brett Kavanaugh (57 ans) aura connu une audition houleuse avant d'être confirmé par une courte majorité (50 pour, 48 contre) au Sénat. Accusé d'agression sexuelle dans les années 80, il est blanchi par un rapport du FBI jugé « incomplet » par les Démocrates. Il est contre le droit à l'IVG.</p> | <p>Nommé par le président Trump en 2017, Neil M. Gorsuch se singularise en permettant à un pâtissier de refuser de vendre à un couple d'hommes au nom de ses convictions religieuses. A 54 ans, il fait partie des juges les plus jeunes de la Cour.</p> | <p>Jugé comme le membre le plus conservateur de la Cour suprême, Clarence Thomas a été nommé par Bush père en 1991. Agé de 73 ans, il défend une position dite originaliste : il s'attache à défendre l'interprétation la plus littérale possible de la Constitution. En ce sens, il rejette fermement l'existence d'un droit à l'avortement dans la Constitution.</p> |
| <p>Samuel A. Alito</p>  <p>© D.R.</p> | <p>Sonia Sotomayor</p>  <p>© D.R.</p> | <p>Amy Coney Barrett</p>  <p>© D.R.</p> | |
| <p>Nommé par le président Bush fils en 2006, Samuel Alito est à l'origine du projet visant à réviser l'arrêt « Roe vs Wade ». Agé de 72 ans, il estime que les juges n'ont pas le droit de faire évoluer le sens de la Constitution et ont pour unique mission de la préserver.</p> | <p>Nommée par le président Obama en 2009, Sonia Sotomayor compose le « trio progressiste » aux côtés de Breyer et Kagan. A 67 ans, elle est la première personnalité d'origine hispanique à accéder à cette fonction. Le processus de sa nomination a cependant été houleux, notamment à cause de ses prises de position passées favorables à la discrimination positive.</p> | <p>Amy Coney Barrett, la plus jeune juge de la Cour suprême (50 ans), a été nommée par le président Donald Trump en 2020 suite à la mort de l'icône juge progressiste Ruth Bader Ginsburg. Fervente catholique, ses positions anti-avortement en ont fait une candidate privilégiée pour les Conservateurs.</p> | |

KROLL PRÉSENTE... MAX TILGENKAMP

